



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2020

*En exercice : 15*

*Présents : 11*

*Votants : 14*

*Date de la Convocation : 30 juin 2020*

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt, le 07 juillet à 20 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick MONIN, et sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales,

*Étaient présents :*

*Mesdames Véronique DUFETRE, Audrey JOVER, Cécile MARIOTTE, Mylène ROSSILLON, Jeannine VAILLER  
Messieurs Daniel BOUCHARD, Denis FENEON, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Serge THIRARD*

*Étaient excusés :*

*Mesdames Alexandra BONOT ayant donné pouvoir à Cécile MARIOTTE, Aurore DUTARTRE ayant donné pouvoir à Véronique DUFETRE,  
Messieurs Guillaume COULON, Jean-Paul DEMARTHE ayant donné pouvoir à Serge THIRARD,*

*Secrétaire de séance : Mme Jeannine VAILLER*

**Etat civil : Néant**

---

Sur proposition de Véronique DUFETRE, le point 2 est vu en premier. Accord à l'unanimité.

### **2. Vote du budget 2020**

Après s'être fait présenter le budget communal par Madame Véronique DUFETRE, Adjointe aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à 13 votes pour et 1 vote contre, le budget communal 2020 comme suit :

Section Fonctionnement : équilibré en dépenses et recettes à 1 155 042.00 €

Section Investissement : équilibré en dépenses et recettes à 855 256.00 €

### **1. Vote des taux d'imposition**

La parole est donnée à Véronique DUFETRE qui présente au Conseil municipal les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2020 pour un produit fiscal de 243 708 € et propose de maintenir les taux suivants :

- taxe d'habitation : 10.91 %
- taxe sur le foncier bâti : 17,29 % ;
- taxe sur le foncier non bâti : 42.16 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
APPROUVE la proposition du Maire de maintenir les taux antérieurs.

### 3. Vote des subventions aux associations

Les subventions 2020 aux associations seront réparties comme suite :

ASSOCIATION	MONTANT
Foyer Rural	50
Foire d'Azé	50
Anciens Elèves	50
Cant'Azé	50
Tirelire des Ecoles	50
Amicale des Pompiers	50
ANACR	50
Dériv'Chaines	50
Alpines Renault Sport	50
CODA 71	50
Don du sang	50
Amicale des pêcheurs	50
Souvenir Français	50
Patrimoines d'Azé	50
LAP'AZE	150
<b>TOTAL</b>	<b>850</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le versement des subventions 2020 aux associations listées pour un montant total de 850 euros.

### 4. Ressources humaines

#### a. Contrats des agentes administratives

Lors de la séance du 16 juin 2020 le Conseil municipal a approuvé les propositions de condition de travail pour les agents administratifs. L'agente à qui il a été proposé une stagiairisation demande une prolongation de son CDD pour une période de 2 mois supplémentaires. La stagiairisation interviendra au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

#### b. Stagiairisation agent

Une agente technique sera stagiairisée au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

#### c. Création d'un poste d'animation

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi(s) d'Adjoint territorial d'animation ATA, en raison d'une vacance d'emploi pour un départ en retraite,

Le Maire propose à l'assemblée la création de 1 emploi d'Adjoint territorial d'animation ATA permanent à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires annualisées.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget,

## **5. Subvention exceptionnelle au CECL**

Le Maire rappelle que suite à la fin des activités périscolaires confiées au CECL, les comptes de l'association présentaient un déficit. Il avait été décidé que les communes adhérentes participeraient au prorata du nombre d'habitants au remboursement de la dette échelonné sur deux années. Lors de sa séance du 14 mai 2019, le Conseil municipal a délibéré pour le versement d'une première cotisation pour le CECL. Le Conseil municipal est chargé de se prononcer pour la deuxième cotisation pour l'année 2020.

Après délibération, le Conseil municipal :

CHARGE le Maire à procéder au versement de la cotisation,

DIT que les crédits sont inscrits dans le budget 2020.

## **6. Travaux effectués et en cours**

La parole est donnée à Dany GRANDJEAN et Denis FENEON. Les agents technique ont fait beaucoup de travaux de nettoyage et de désherbage. Les collectivités ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires ce qui occasionne une repousse importante et rapide. Il est demandé aux habitants une indulgence à ce niveau. Il reste la Teppe Saint Martin et le cimetière à désherber. Une réflexion est menée sur du réengazonnement. Le tractopelle est en panne et les remblaiements sur les chemins ne sont pas terminés. La saison des arrosages a commencé. Des travaux sont à prévoir sur le toit des halles.

## **7. Au fil du mois**

Néant du fait du COVID 19.

## **8. Questions diverses**

- a. Droit de préemption urbain / emplacement réservé  
Parcelles D36 et D37

La Commune renonce à son droit de préemption.

- b. Vendanges 2020 :

Les viticulteurs préviennent qu'en cas de canicule, ils seront forcés de vendanger la nuit et s'excusent de la gêne qui pourrait en découler.

- c. Rendez-vous avec Orange

Un rendez-vous est prévu avec Orange concernant la mise en place de la fibre à l'école. Une réflexion globale sera menée pour les bâtiments de l'école et de la Mairie. Audrey JOVER, Jeannine VAILLER, Serge THIRARD et Patrick MONIN sont chargés de recevoir le commercial d'Orange en présence de Daniel BRESSAND, ancien Conseiller en charge des télécommunications.

- d. Retrait délibération

La Préfecture demande le retrait de la délibération « membres de commissions communales et délégués EPCI ». Mâconnais Beaujolais Agglomération a la compétence et adhère au Syndicat PETR Mâconnais Sud Bourgogne. Il convient donc de désigner des délégués et non des membres titulaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la désignation de Patrick MONIN et Jeannine VAILLER en membre délégués au sein du PETR Mâconnais Sud Bourgogne.

e. Nomination de délégués au Syndicat des eaux du Haut Mâconnais  
Mâconnais Beaujolais Agglomération a pris la compétence « eau et assainissement ». Il convient de désigner des délégués et non des membres titulaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la désignation de Serge THIRARD et Jeannine VAILLER en membres délégués titulaires et Véronique DUFETRE et Dany GRANJEAN en membres délégués suppléants.

f. Compte-rendu de la Commission bâtiments

La parole est donnée à Serge THIRARD. La Commission a porté des réflexions sur l'aménagement du rez de chaussée du bâtiment de la Mairie et sur les abords de l'école. Une étude sera menée afin de créer une salle du Conseil municipal et un bureau pour les élus ainsi qu'un espace pour le personnel au rez de chaussée du bâtiment Mairie ; l'implantation d'un ascenseur est indispensable pour l'accès au 1<sup>er</sup> étage. Ces aménagements permettraient ainsi d'être en accord avec les normes d'accessibilités pour les handicapés. Un aménagement des salles de la garderie périscolaire est également à l'étude avec une création d'un espace accueil et des sanitaires à la place de la tour actuelle. Le premier étage pourrait servir de salle de réunion. Nous adhérons au CAUE et à ce titre nous leur demanderons conseil sur le projet global. La Commission s'est également penchée sur les abords de l'école. La barrière de clôture en haut de l'école doit être finie.

g. Compte-rendu de la Commission chemins

La parole est donnée à Jeannine VAILLER. La commission a discuté dans un premier temps sur les différentes voiries de la commune, et leur entretien :

- Les chemins dans les bois sont sous gestion ONF qui assure la gestion des affouages et des bois à vendre. ONF est chargé de l'entretien des chemins.  
Une rencontre sera programmée en septembre avec les services de l'ONF, pour faire un point sur leur intervention, pour que la nouvelle équipe identifie les bois sous gestion ONF et ceux de gestion privée.
- Les chemins viticoles, l'entretien est assuré par la commune et l'ASA suivant une programmation pluriannuelle.
- Les routes et chemins communaux dont les enrobés sont assurés et/ou financés par la collectivité. Il y a également les sentiers de randonnées dont l'entretien est communal.

Une visite avec Jean Paul DUFOUR est programmée le dimanche 19 juillet en matinée afin de pouvoir mieux appréhender le territoire de la commune.

La commission s'est ensuite rendue sur le terrain pour visualiser les chemins viticoles nécessitant une intervention. Une programmation de travaux est établie : il est prévu de réaliser les travaux du point n°3 après les vendanges 2020.

D'autres travaux sont à prévoir et débattus lors d'une réunion de travail avec le Maire et les Adjointes.

h. Ecole

La parole est donnée à Serge THIRARD. Après un premier rendez-vous auquel elle n'est jamais venue, l'entreprise MURY est finalement venue à l'école pour les levées de réserves et pour évoquer le problème des mitigeurs qui sont inutilisables. Aucune solution n'ayant été proposée par l'entreprise, la commune étudie donc les recours possibles.

Une réunion est prévue le vendredi 10 juillet avec l'architecte et les entreprises.

i. Devis

- Devis IKEA : 8 Tabourets hauts pour l'école au prix unitaire de 39.99 euros.

- Devis REX ROTARY : passage à Windows 10 pour l'école et la Mairie au prix de 600 euros TTC. Le Maire prendra contact avec REX ROTARY pour la négociation du contrat prenant en compte le renouvellement du matériel informatique de l'école et de la Mairie,
- Devis GARY : réparation souffleur, débroussailleuse, 159.41 euros TTC, 248.40 euros TTC. Le devis de 423.22 euros TTC pour les réparations sur une deuxième débroussailleuse est mis en attente,
- Devis TRAMONI Vincent : nettoyage des vitres salle des fêtes, mairie au prix de 603 euros TTC,
- Devis CDG 71 : classement des archives au prix de 7 700 euros TTC. Le Conseil se prononce favorablement. Les crédits seront inscrits au budget. Le Centre de Gestion 71 a informé que les travaux seront planifiés pour 2021.
- Devis GREUZARD : reprofilage chemin de Saint Jean au prix 1212 euros TTC,
- Hervé BOUVARD : réfection de la salle des fêtes au prix de 11 083.34 euros TTC et réfection du mur de la salle des fêtes pour 1316.56 euros TTC.

#### j. Prix Racouchot

La Mairie a présenté un dossier de candidature au Prix Racouchot. Le 29 juin dernier, la Mairie a été destinataire d'un retour positif. Un chèque de 250 euros sera remis à la Directrice de l'école. A cette occasion, l'Union DDEN 71 demande si la Commune peut organiser une cérémonie. Le Conseil municipal propose à la DDEN71 et la Directrice de l'Ecole la semaine 38 du 14/09 au 18/09.

#### k. Courrier

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu le 23 juin dernier concernant la présence de la renouée du Japon. Réponse du Maire : Les agents technique ont pour mission de se rendre aux abords de la Mouge pour enlever la renouée du Japon.

Le Maire donne lecture d'un mail du Président du Ball Trap Club Azéen pour l'utilisation de la carrière pour des sessions d'entraînement les samedis. Le Conseil municipal donne son accord et rappelle que l'organisateur de manifestations doit prendre ses responsabilités concernant les mesures sanitaires liées au COVID 19.

Le Maire informe que l'Amicale des Anciens Elèves ne fera pas sa randonnée pédestre annuelle du mois de septembre.

## 9. Tour de table

Serge THIRARD : L'entreprise MERLE a réparé la toiture aux logements de la Maison de la Place. L'entreprise SOCOTEC a vérifié les installations électriques des bâtiments communaux. L'entreprise Perriau est intervenue sur la chaufferie qui fonctionne de nouveau. Des arbres morts menacent de tomber sur le banc situé entre le jardin partagé et le terrain de tennis. Beaucoup de feux de déchets verts et de matériaux plastiques ont lieu sur la commune. Il est strictement interdit de procéder au brûlage de déchets en tout genre. Le Maire rappelle la Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts : la personne qui brûle des *déchets verts* à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager la responsabilité des contrevenants pour nuisances olfactives.

Le conseil tient à rappeler également la réglementation concernant les nuisances sonores. Extrait de l'arrêté préfectoral sur la lutte contre le bruit de voisinage :

## **ARTICLE 10 – Appareils bruyants et activités de bricolage et jardinage**

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 H.00 à 12 H.00 et de 14 H.00 à 19 H.00
- les samedis de 9 H.00 à 12 H.00 et de 15 H.00 à 19 H.00
- les dimanches et jours fériés de 10 H.00 à 12 H.00

Jeannine VAILLER : un Administré souhaite avoir de plus amples informations sur le branchement aux réseaux assainissement.

Daniel BOUCHARD : les bandes publicitaires qui ont été enlevées suite à la construction de la caserne ont-elles été retrouvées ? Réponse d'Emilie JEANNIN, Secrétariat de Mairie : Oui, les agents ont retrouvé tout le matériel et réinstalleront les bandes cette fin de semaine (semaine 28). Les terres-pleins ne sont pas du domaine de la commune, mais ne sont pas entretenus. Réponse du Maire : il sera pris contact avec Emmanuel BIARD de la DRI. Quand ouvre la piscine ? Un article est paru dans la presse. La piscine est actuellement ouverte.

Dany GRANDJEAN : Une bouche d'eau n'a pas été relevée lors des travaux sur la départementale. Réponse de Véronique DUFETRE : les travaux sont à la charge du délégataire c'est-à-dire SUEZ. Les piles et les bouchons récupérés sous le parvis de la Maire doivent être débarrassés et les conditions de stockage revues.

Véronique DUFETRE : du marquage routier a été fait. Est-il prévu de faire le passage piéton entre la caserne et l'arrêt bus ? Réponse du Maire : il sera pris contact avec Emmanuel BIARD de la DRI.

Patrick MONIN rappelle qu'il est prévu de faire un recueillement et un dépôt de gerbe de fleurs en présence des portes drapeaux pour le 14 juillet.

Patrick MONIN à Daniel BOUCHARD : Le Maire rappelle que le bail concernant le bâtiment de stockage de la foire au 6 chemin de l'Epinglier est échu. Monsieur Bouchard a affirmé lors d'un précédent conseil municipal que le bail avait été renouvelé. Aucune trace en Mairie et dans les registres des délibérations, le Maire demande une copie du document. La situation doit être mise à jour.

## **2. Agenda**

Néant du fait du COVID 19.

La séance est levée à 00h05.

Prochains conseils

- Vendredi 10 juillet 2020 à 18 heures 30 en salle du Conseil municipal,
  - Mardi 15 septembre 2020 à 20 heures en salle du Conseil municipal.
-